

REPUBLIQUE DU BENIN

Département du Zou

Commune de Ouinhi

Stratégie de communication entre les différents
acteurs de la commune de Ouinhi
pour une gestion communale concertée

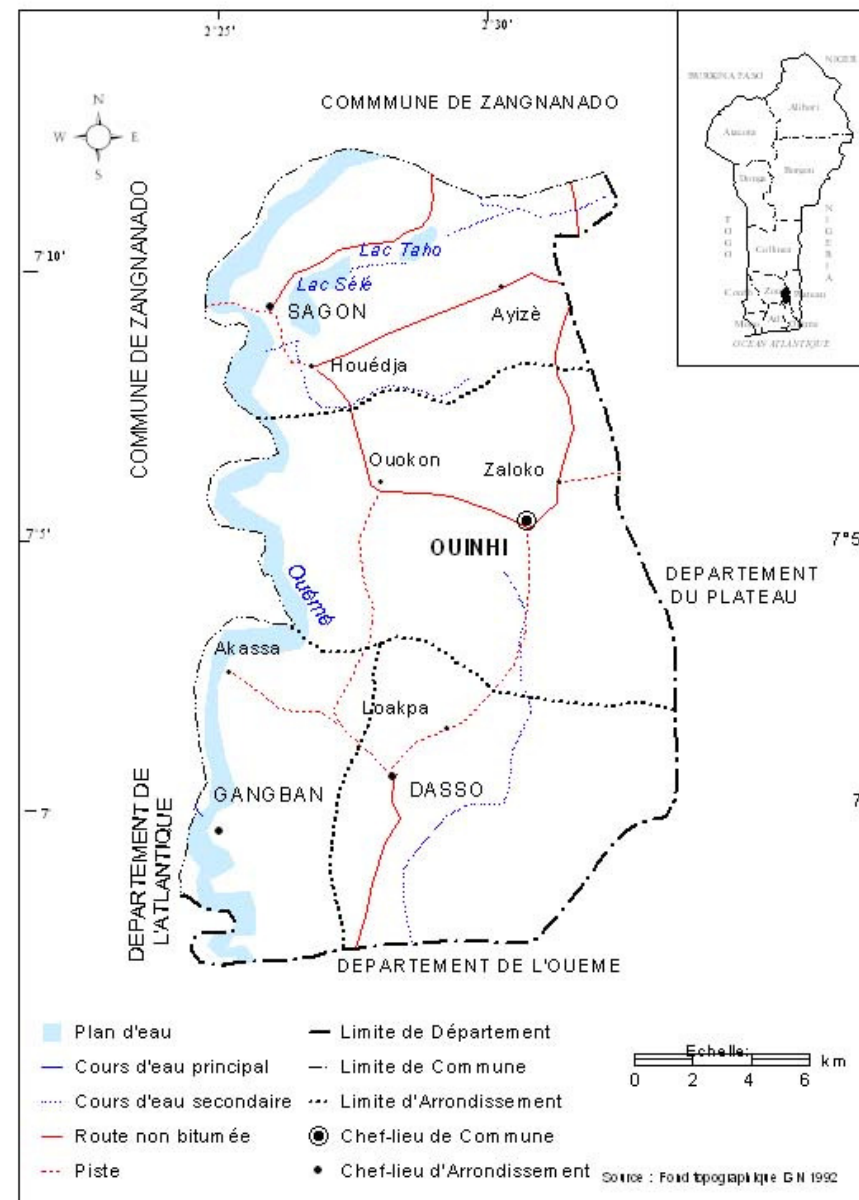
Document élaboré par :
CEBEDES Xudodo



Avec l'appui financier de :
PGDP (DANIDA)



Mars 2006



Situation de la commune de Ouinhi

Table des matières

<i>I - Introduction</i>	2
<i>2 - Le contexte de décentralisation</i>	3
2.1 - Bref historique de la décentralisation au Bénin.....	3
2.2 - Les compétences accordées aux communes ordinaires par la loi.....	3
2.3 -Etat de la mise en application du transfert et de l'exercice de ces compétences	4
<i>3 - L'état des lieux en matière de dispositifs de communication à la mairie de Ouinhi</i>	4
3.1 - Les structures et le personnel commis à la communication.....	4
3.2 - Les thèmes de communication déjà abordés.....	5
3.3 - Les mécanismes de communication : canaux et supports utilisés.....	6
3.4 - Les canaux et supports existants mais non utilisés.....	7
3.5 - Les opinions sur les effets de ces expériences de communication.....	7
3.6 - Les structures d'appui à la communication.....	8
<i>4- Problèmes/dysfonctionnement et besoins en communication dans la mairie de Ouinhi</i>	8
4.1 -Identification des problèmes rencontrés par les Conseils Communaux dans leurs relations avec les citoyens ou pour se faire comprendre de ceux-ci.....	8
4.2 - Identification des problèmes rencontrés par le Conseil Communal en son sein.....	9
4.3- Identification des problèmes de communication émergents et besoins en information des populations.....	10
<i>5- Planification Stratégique de la communication dans la commune de Ouinhi</i>	11
5.1 - Identification des objectifs de communication.....	11
5.2 - Identification des contenus/thèmes.....	12
5.3 - Identification des groupes cibles, des canaux et supports de communication.....	13
5.5 - Evaluation des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre.....	16
des actions de communication (coûts).....	16
<i>6- Les actions d'accompagnement</i>	18
6.1 - Acquisition de matériels nécessaires.....	18
6.2 - Développement des capacités humaines (formations des ressources humaines).....	19
<i>7- Stratégie de mise en œuvre</i>	19
<i>9 - Conclusion</i>	21

I - Introduction

Le processus de décentralisation en cours au Bénin s'est concrétisé par les élections communales de décembre 2002 et la mise en place des conseils communaux. Les maires et tous les organes communaux sont installés et ont pris en main les destinées de leurs localités dans les domaines politique, économique, environnemental et socioculturel définis par la loi. Après une période de balbutiement, les communes se sont engagées dans l'élaboration des documents de planification communale. Les Plans de Développement Communaux ont été élaborés et sont en phase de mise en œuvre.

Les espoirs suscités par l'avènement de la décentralisation ont commencé par s'effriter. Les populations à la base ont commencé par accusé les conseils communaux de tous les maux. Les grognes et manifestations de désapprobation se multiplient de jour en jour. Un courant de destitution des maires a commencé par faire ravage. L'instabilité des conseils communaux est devenue un phénomène contagieux.

Les diagnostics ont vite montré que ces difficultés sont en partie dues au faible niveau de communication qui existe au sein des conseils communaux d'une part et entre les autorités communales et les citoyens à la base, d'autre part. Les différents acteurs (élus locaux, services déconcentrés de l'Etat et citoyens) ne connaissent pas très bien leurs attributions et les informations sur la gestion communale ne sont pas mises à la disposition des populations. Les mairies ne disposent pas

d'une stratégie de communication pour échanger avec leurs citoyens et les partenaires au développement.

Cette situation a conduit le Programme de Gouvernance et Droits de la Personne (PGDP) de la Danida à élaborer pour chacune des neuf communes du département du Zou une stratégie de communication. La mise en œuvre de cette stratégie sera suivie pendant deux (2) ans par le PGDP.

Le présent document fait l'état des lieux en matière de dispositifs/stratégies de communication, identifie les problèmes/dysfonctionnement et besoins en communication dans la commune de Ouinhi avant de présenter une stratégie de communication avec des actions planifiées dans le temps.

2 - Le contexte de décentralisation

2.1 - Bref historique de la décentralisation au Bénin

Conformément aux recommandations de la conférence des forces vives de la nation de février 1990 et aux dispositions des articles 150 et 153 de la constitution du 11 décembre 1990, le Bénin s'est engagé dans un processus de décentralisation. Après de longues et difficiles gestations, les cinq lois devant régir la décentralisation au Bénin ont été votées. Les élections communales de décembre 2002 sont venues concrétiser la mise en route effective de la réforme de la décentralisation au Bénin. Les conseils communaux ont été installés au cours du premier trimestre de l'année 2003. Il est généralement admis de tous les acteurs

que les enjeux majeurs de la décentralisation sont : la démocratie à la base, la bonne gouvernance et le développement local.

Les mairies sont préoccupées par la mise en œuvre d'un développement local harmonieux. Elles sont soucieuses de l'amélioration des conditions et du cadre de vie de leurs populations à travers l'augmentation des revenus et un meilleur accès aux services sociaux de base. Conscientes de cet enjeu, elles se sont dotées chacune d'un plan de développement communal (PDC) qui est la boussole qui doit orienter le développement communal. Enfin, depuis près de deux ans, les communes du Bénin, se battent vaille que vaille pour la mise en œuvre de leur PDC.

2.2 - Les compétences accordées aux communes ordinaires par la loi

La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin a dans son chapitre 3 défini les compétences de la commune. La commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité décentralisée. Elle exerce en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'Etat. La commune à des compétences clairement définies par la loi dans les domaines ci-après :

1. Développement local, aménagement, habitat et urbanisme ;
2. Infrastructures, équipements et transports ;
3. Environnement, hygiène et salubrité ;
4. Enseignement primaire et maternel ;

5. Alphabétisation et éducation des adultes :
6. Santé, action sociale et culturelle ; et
7. Services marchands et investissements économiques.

La commune exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et normes nationales en vigueur.

2.3 - Etat de la mise en application du transfert et de l'exercice de ces compétences

Depuis la mise en place effective de la décentralisation, les conseils communaux se sont vus transférés, seulement une partie des compétences qui leurs sont dévolues par la loi. Sur les sept domaines de compétence prévus pour être transférés aux communes, deux sont encore confisqués par le pouvoir central. Il s'agit de l'enseignement primaire et de la santé. Le transfert des pouvoirs est très souvent partiel dans tous les autres domaines. Les autorités locales perçoivent ces transferts comme une démission avérée ou un désengagement pur et simple de l'Etat car les transferts de ressources, surtout financières, n'accompagnent pas celui des compétences. Chaque mairie assume les compétences qui lui sont transférées tant bien que mal avec des ressources propres ou difficilement mobilisées de divers partenaires. En termes clairs, les ressources financières et humaines nécessaires à l'exercice correct de ces compétences font cruellement défaut.

3 - L'état des lieux en matière de dispositifs de communication à la mairie de Ouinhi

L'état des lieux en matière de dispositifs de communication va faire le point de l'existant concernant :

- Le personnel commis à la communication (effectif, compétences) ;
- Les thèmes de communication déjà abordés (interne et externe) ;
- Les canaux et supports utilisés (média, affiche, dépliant, etc.) ;
- Les canaux et supports existants mais non utilisés ainsi que les raisons explicatives ;
- Les opinions sur les effets de ces expériences de communication ; et
- Les structures actuelles d'appui à la communication

3.1 - Les structures et le personnel commis à la communication

La mairie de Ouinhi dispose, d'un service de communication. Outre le domaine de la communication, ce service est également responsabilisé pour le suivi des projets et la planification du développement local. Il assure les contacts et les échanges avec les associations et corporations sur le développement communal. Ce service est aussi chargé de la coopération décentralisée, du protocole et de

l'organisation des visites des délégations étrangères. Il est animé par un sociologue titulaire d'un diplôme d'étude approfondie. Il a suivi aussi plusieurs formations en communication sur des thèmes comme :

- la communication sociale dispensée par l'ONG GRAPAD
- la communication locale faite par la Maison des Collectivités
- la communication dans la Gestion Communale qui a été organisée par le PRODECOM

Ce service comprend une division dénommée 'Information, Documentation et Affaires Sociales'. Un agent anime cette division qui s'occupe aussi des affaires sportives et culturelles dans la commune. Cet agent a reçu la formation sur la communication dans la gestion communale organisée par PRODECOM.

Le service de la communication travaille en collaboration avec toutes les structures communales pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de communication entre les autorités communales et les populations à la base. Bref, le cadre institutionnel semble exister pour une communication effective entre les acteurs de la vie communale à Ouinhi

3.2 - Les thèmes de communication déjà abordés

Plusieurs activités de communication ont été déjà réalisées dans la commune. Divers thèmes de communication ont été développés pour le personnel de la mairie ou pour toutes les populations de la commune. Les principaux thèmes déjà abordés sont :

- Les rôles du personnel de la mairie à l'ère de la décentralisation et les conduites à tenir pour une meilleure prestation au cours d'une réunion.
- 'Les ambitions du maire pour le développement de la commune' à la radio Adja-Ouèrè.
- 'La transhumance dans la commune de Ouinhi' développée par le Deuxième Adjoint au Maire à la radio Adja-Ouèrè.
- Interview du maire sur sa vision du développement et ses perspectives à travers le journal le 'Municipal'.
- 'Développement du secteur agricole à Ouinhi' développé par le 1^{er} Adjoint au Maire à la radio RTU.
- Compte rendu de la session budgétaire de 2004 dans le journal le 'Municipal'.
- Dossier crise de coton abordé par le Premier Adjoint au maire sur la radio Tonassé.
- 'Les nouvelles méthodes de pêche' présentées lors d'une réunion organisée par la mairie avec l'appui du MAEP.

Il faut dire que d'autres thèmes sont prévus dans le plan de communication mais ne sont pas encore développés :

- L'importance de la participation communautaire dans la mise en œuvre du PDC,
- L'importance du paiement des taxes dans le développement local,
- Bilan des actions du conseil communal depuis son installation,

3.3 - Les mécanismes de communication : canaux et supports utilisés

Les canaux de communication utilisés par la mairie de Ouinhi sont assez diversifiés : les réunions d'échanges et de formation, les crieurs publics, les radios locales, journaux écrits, les dépliants, etc.

- ☞ Dans la commune de Ouinhi, le canal le plus utilisé pour la circulation des informations est l'organisation des réunions d'informations et de formation des groupes cibles. L'initiative de ces réunions revient à la mairie et aux structures d'appui étatiques ou non gouvernementales.
- ☞ Les crieurs publics jouent aussi un rôle primordial dans le mécanisme de circulation des informations surtout vers les populations à la base et dans les villages. Ils constituent le principal canal par lequel les chefs de villages et les chefs d'arrondissement informent leurs populations.
- ☞ Les radios locales sont quelques fois mises à contribution. Les plus écoutées dans la commune de Ouinhi sont Radio Adja-Ouèrè et Radio Tonassé. La commune n'a pas un contrat avec ces radios mais organise de temps en temps quelques émissions pour atteindre le grand public. Le PRODECOM a signé avec la Radio Trait d'Union de Bohicon, au profit de la mairie de Ouinhi, un contrat de production et de diffusion d'émissions sur le développement mais compte tenu du fait que le public de Ouinhi écoute très peu cette radio, ces émissions n'ont pas été réalisées. La principale raison

vient de la décision du conseil communal qui a estimé que les auditeurs ne s'intéressent pas au thème de l'émission mais se préoccupent de la crise au tour des recettes de la campagne cotonnière. La Mairie aussi invite quelque fois les radios locales à venir couvrir ses manifestations officielles.

- ☞ La mairie de Ouinhi ne dispose pas d'un journal mais accorde régulièrement des interviews aux journaux écrits. Il s'agit en particulier du journal hebdomadaire 'le Municipal'
- ☞ Les notes de service et comptes rendus des sessions du conseil communal sont régulièrement affichés à la mairie. Ces documents sont aussi mis à la disposition des citoyens qui en font la demande. Mais force est de constater que ce canal est très peu utilisé à Ouinhi.
- ☞ Pour mieux faire connaître la commune de Ouinhi et ses potentialités, un dépliant a été réalisé et diffusé par le service chargé de la communication.
- ☞ Le service de communication est en train de réaliser des tableaux d'affichage, sur le fond PRODECOM, pour l'information des usagers de la mairie.
- ☞ Depuis quelques mois, la population et particulièrement les jeunes s'intéressent à la gestion communale et viennent parfois assister aux sessions du Conseil Communal.

Au total, la commune de Ouinhi ne dispose pas d'une stratégie de communication régulièrement élaborée et planifiée sur plusieurs années. Deux plans thématiques de communication ont été élaborés avec l'appui

du PRODECOM. Un plan spécifique de communication sur le VIH – SIDA a été concocté par la SNV pour la commune de Ouinhi.

3.4 - Les canaux et supports existants mais non utilisés

Le niveau de communication entre les autorités communales et les populations à la base est encore faible. Les activités de communication ne sont pas souvent priorisées. Les informations sur la gestion communale sont très peu mises à la disposition des citoyens. Les canaux et supports de communication existants ne sont pas tous utilisés.

La mairie ne dispose pas d'un bulletin d'information. Cela s'explique par le manque de compétences humaines pour la production du bulletin et l'analphabétisme des populations. Les moyens matériels font aussi cruellement défaut.

Les posters, les affiches illustrées, les banderoles et panneaux géants constituent aujourd'hui des canaux de communication qui ne sont presque pas utilisés par la mairie de Ouinhi pour des raisons économiques. Leurs coûts de production sont prohibitifs au regard des ressources de cette commune.

La mairie n'a encore réalisé aucun documentaire vidéo numérique sur ses potentialités économiques et touristiques. De même, elle ne dispose pas d'un site Internet pour se faire connaître dans le monde entier. Également elle ne dispose pas d'une boîte de courrier électronique parce qu'elle n'est pas encore connectée au réseau de

téléphone conventionnel. Les tenues des taxis – moto (Zémidjan) constituent également un canal par lequel on peut faire passer des messages. Les réunions trimestrielles avec tous les chefs du village, les sages, les différentes associations et le conseil communal pour des comptes rendus de gestion et des échanges sur la vie communale, ne se tiennent plus pour diverses raisons qui ne sont pas toujours valables.

3.5 - Les opinions sur les effets de ces expériences de communication

Les quelques actions de communication qui ont été réalisées ont produit des effets très positifs. La réunion d'échange et de formation sur le thème '*Les rôles du personnel de la mairie à l'ère de la décentralisation et les conduites à tenir pour une meilleure prestation*' a induit une amélioration des prestations du personnel de la mairie. Elle a relevé le niveau de conscience des agents de la mairie et les a mis en condition pour mieux accueillir les citoyens.

La séance de sensibilisation et de formation qui a été animée par des cadres du MAEP sur '*Les nouvelles méthodes de pêche*' a permis à la population de Sagon de mieux organiser la gestion de leurs plans d'eau. La maîtrise des nouvelles techniques de pêche et surtout leur mise en œuvre sont en train de ralentir la surexploitation des plans d'eau. Un comité de vigilance a été mis en place pour une gestion durable de ces plans d'eau.

Les échanges entre les autorités communales et les acteurs locaux de la filière coton ont permis de dissiper les malentendus survenus autour de la gestion des recettes de la campagne cotonnière 2004 – 2005.

L'expérience a montré que la communication est un outil efficace quand elle est pratiquée suivant les règles de l'art. C'est en l'absence de la communication que la désinformation s'installe et entrave la réalisation des projets.

3.6 - Les structures d'appui à la communication

Depuis l'installation des communes jusqu'à ce jour, trois structures ont apporté leur appui à la mairie de Ouinhi dans le domaine de la communication. Il s'agit du :

- PRODECOM qui offre à la mairie un soutien technique et financier. Il a donné plusieurs formations aux agents de la mairie. Le chef service chargé de la communication a bénéficié de deux formations : une sur '*la communication dans la gestion communale*' et l'autre sur '*la technique de mobilisation sociale et la communication locale*'. Le PRODECOM a formé le secrétaire général et les secrétaires d'arrondissement sur les techniques d'une bonne rédaction administrative ; le 1^{er} Adjoint sur la communication locale, la communication dans la gestion communale, la communication dans la mobilisation sociale ; et les Chefs d'Arrondissement sur la communication dans la

gestion communale et la communication dans la mobilisation sociale. Il a également appuyé la mairie dans l'élaboration de deux plans thématiques de communication. Le PRODECOM est en train de financer la mise en exécution d'un de ses plans de communication.

- SNV qui offre un appui conseil à la mairie de Ouinhi dans le domaine de la communication, de la gestion financière et du recouvrement des taxes locales.
- PAAMD – Zou qui a recruté sur demande de la mairie un chargé de communication pour une période de 10 mois. Ce projet a aussi doté cet agent d'une moto pour ses déplacements et du matériel informatique (un ordinateur avec une imprimante).

4 - Problèmes/ dysfonctionnement et besoins en communication dans la mairie de Ouinhi.

4.1 -Identification des problèmes rencontrés par les Conseils Communaux dans leurs relations avec les citoyens ou pour se faire comprendre de ceux-ci

Le conseil communal de Ouinhi a hérité d'une administration qui ne disposait d'aucun système de communication fiable. La mairie ne disposait à ses débuts d'aucun service ou cellule de communication susceptible de vulgariser les décisions du Conseil Communal.

Le bien fondé d'un service de communication n'était même pas perçu par la plupart des premiers acteurs de la décentralisation à Ouinhi c'est-à-dire les conseillers.

Les populations n'avaient donc aucune information que ce soit sur les comptes rendus des sessions que sur les actions entreprises par le conseil communal.

Les actes ainsi posés de façon unilatéral par les autorités ayant la conduite de ce processus de décentralisation à Ouinhi, a donné lieu à des remous, des interprétations, des réactions de tous genres de la part d'une population à mal d'information et désireuse de savoir la responsabilité qui incombe à cette ère de décentralisation et se sentir impliquer à la gestion de la chose publique.

Le processus d'élaboration du PDC a été pour les autorités locales une opportunité d'échange et de discussion franche avec les populations à la base sur les options et stratégies du développement communal.

Le cumul de ces expériences a amené le maire et ses adjoints à prendre conscience de la nécessité de mettre les informations sur la gestion communale à la disposition de tous les citoyens et les informations sur les potentialités et initiatives communales à la disposition des partenaires au développement.

De façon timide, le vide communicationnel a commencé à être comblé et mérite d'être renforcé.

Mais en dépit de cette prouesse faite, s'il en est une, les dissensions naguères occasionnées les maladresses continuellement faites, la non association totale de tous les acteurs au processus à des niveaux donnés... ont trop tôt fait de vicier encore l'atmosphère.

. Le dysfonctionnement du système de communication vertical ainsi révélé au goût du jour, ajouté à celui du système de communication interne non huilé sciemment par certains acteurs imbus d'eux-mêmes, a sonné le glas des désaccords et a failli occasionné la déstabilisation du conseil communal voire la dissolution de son exécutif.

Aussi, la langue utilisée pur le compte rendu des sessions constitue t-elle un handicap au désir d'information de la population à 90% analphabète.

4.2 - Identification des problèmes rencontrés par le Conseil Communal en son sein

Les problèmes de communication rencontrés par le conseil communal en son sein sont d'ordre matériel et politique.

☞ La couverture téléphonique de la commune de Ouinhi est très faible. Le téléphone conventionnel est quasi inexistant. Les numérotations accordées naguère à la zone sont perturbées, ce qui fait tirer aujourd'hui cette conclusion. Deux réseaux de GSM couvrent la commune depuis bientôt un an. Il s'agit partiellement de Télécel et totalement de Areeba. Cette situation ne permet pas une bonne circulation des informations entre les conseillers. Les chefs d'arrondissement ont attendu presque trois années pour se voir doter

d'une moto par la mairie. Ce retard a beaucoup joué sur leur mobilité, leur performance et le travail de communication qu'ils doivent faire avec la population.

- ☞ .La non circulation des informations aux temps opportuns et la non implication réelle de tous les acteurs élus aux actions ont engendré une crise de confiance qui a eu des retombés non négligeables tant sur le plan de la collaboration au sein du conseil communal que sur le plan de la gestion administrative.
- ☞ Enfin, l'inexistence d'une stratégie de communication prenant en compte tous les domaines de la vie et la faiblesse des moyens matériels, financiers et humains constitue également des facteurs explicatifs du niveau actuel de communication entre les différentes catégories d'acteurs.

4.3- Identification des problèmes de communication émergents et besoins en information des populations.

Les problèmes de communication qui émergent de ce diagnostic peuvent être classés en quatre (4) catégories que sont :

- Le faible niveau de vulgarisation et de maîtrise des lois sur la décentralisation ;
- Le faible niveau d'information et d'implication des populations à la gestion des affaires publiques ;
- La barrière linguistique entre les populations et l'administration locale ; et

- L'inadéquation des moyens humains, matériels et financiers alloués à la communication au sein de la mairie

La résolution des deux premiers problèmes nécessitera des actions de communication. Le troisième problème exige le choix de canaux de communication appropriés et le dernier problème appelle à l'élaboration d'actions d'accompagnement nécessaires pour une mise en œuvre effective et efficiente des actions de communication identifiées dans cette stratégie.

Tous ces problèmes ont pour conséquences :

- La crise de confiance entre le conseil communal et la population
- Les soupçons de malversation financière portée sur le maire
- L'incivisme fiscal des citoyens qui ne savent à quoi servent les impôts et taxes ;
- Un faible niveau de maîtrise du contenu du PDC ;
- Une ignorance du contenu du budget communal et du plan d'investissement annuel
- Un faible niveau de satisfaction des citoyens par rapport au système actuel de gestion des affaires publiques
- Une méconnaissance des difficultés actuelles du conseil communal en matière d'exercice des compétences qui lui sont transférées par la loi
- Un faible niveau de contribution des citoyens aux actions de développement à divers niveaux.

5- Planification Stratégique de la communication dans la commune de Ouinhi

La commune est le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation ainsi que le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires locales (article 2 de la loi n°97-029). La circulation de l'information est le premier facteur qui détermine la participation des citoyens aux initiatives de développement. Il est question de mettre le citoyen au cœur des affaires locales.

Une volonté politique bien élaborée et planifiée est alors nécessaire. Il ne suffit pas de faire, il faut faire savoir, aussi bien ce qui a été réalisé que ce qui n'a pu l'être, en expliquant les raisons du retard ou de l'annulation d'un projet. Il importe à l'équipe communale de passer de l'information (qui porte à l'attention de...) à la communication (qui expose, explique, tente de convaincre, de motiver, de faire prendre conscience et de susciter l'adhésion tout en écoutant et en valorisant les commentaires et points de vue des administrés) et de la communication à la participation effective des populations au développement de leur commune (implication dans les prises de décision qui les affectent, délégation de maîtrise d'ouvrage, contribution à la mobilisation des ressources financières locales à travers le paiement des taxes et divers impôts ainsi que des ressources humaines).

La création d'un service ou d'une cellule de l'information et de la communication au sein de la commune est un excellent moyen pour véhiculer les messages de la mairie vers les populations et suivre les avis des citoyens sur la gestion communale. Pour atteindre ce but, il faut doter la commune d'une stratégie compatible avec les réalités locales et cohérente pour la conduite des actions de communication. Le diagnostic des problèmes de communication conduira à l'identification des objectifs de communication avec des thèmes ou des messages précis à faire passer. Les canaux et groupes cibles seront définis pour chaque message ou contenu de communication. Une planification rigoureuse de toutes ces actions permettra la mise au point d'un plan stratégique pour la communication communale.

Vision de l'autorité communale dans le domaine de la communication avec les citoyens :

« D'ici 2010, Ouinhi est une commune dans laquelle l'information circule bien sur la gestion communale au sein de la mairie et entre la mairie et les citoyens ce qui limite les grognes »

5.1 - Identification des objectifs de communication

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des problèmes de communication que le diagnostic nous a permis d'identifier. Il dégage

aussi des objectifs de communication pour venir à la résolution des ces problèmes¹.

Problèmes de communication	Objectifs de communication
1. Faible niveau de vulgarisation et de maîtrise des lois sur la décentralisation	1.1 Faire connaître les compétences et attributions de la mairie
	1.2 Informer les citoyens sur les compétences et rôles actuels de l'Etat dans les communes
	1.3 Populariser les systèmes de gestion des ressources naturelles sous la décentralisation
	1.4 Informer et former les associations d'usagers et associations professionnelles sur les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de gestion d'infrastructures par la commune
	1.5 Informer sur les principes de base d'un contrôle citoyen légal et efficace
2. Faible niveau d'information et d'implication des populations à la gestion des affaires publiques	2.1 Rendre disponible les informations sur le budget communal
	2.2 Faire connaître aux citoyens les projets de développement en cours dans la commune
	2.3 Rendre disponibles les informations sur la gestion quotidienne de la mairie
	2.4 Faciliter l'accès des usagers aux services de la mairie
	2.5 Populariser le contenu du PDC
	2.6 Sensibiliser les populations sur l'importance de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PDC
	2.7 Renforcer le civisme fiscal des citoyens
	2.8 Sensibiliser les populations sur l'importance de la mobilisation des contre-parties financières, matérielles et en main d'œuvre des populations dans la réalisation des projets de développement
	2.9 Eduquer les citoyens au respect des biens publics
	2.10 Faciliter l'accès aux documents administratifs et comptes-rendus des délibérations du Conseil Communal

5.2 - Identification des contenus/thèmes

Objectifs de communication	Thèmes/contenus de communication
1.1 Faire connaître les compétences et attributions de la mairie	T1- les domaines de compétence de la commune T2- les modalités d'exercice des compétences décentralisées T3- les domaines où la commune n'est pas compétente
1.2 Informer les citoyens sur les compétences et les rôles actuels de l'Etat dans les communes	T4- la tutelle et l'appui – conseil T5- les devoirs de l'Etat vis-à-vis des communes T6- les fonctions régaliennes (législation, justice, défense etc.)
1.3 Populariser les systèmes de gestion des ressources naturelles sous la décentralisation	T7- Les nouvelles dispositions légales pour l'exploitation des ressources forestières, animales et halieutiques T8- Les nouvelles dispositions légales pour l'exploitation des carrières de sable, d'argile, de latérite, des roches massives et du gravier
1.4 Informer et former les associations d'usagers et associations professionnelles sur les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de gestion d'infrastructures par la commune	T9- Conditions de délégation de la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation des projets T10- Conditions de délégation de la gestion des infrastructures socioéconomiques dans les différents secteurs
1.5 Informer sur les principes d'un contrôle citoyen légal et efficace	T11- le contrôle citoyen dans une collectivité décentralisée : principes et utilité T12- Les acteurs de la société civile et leur rôle à l'ère de la décentralisation T13- Comment contrôler la gestion communale : démarche à suivre
2.1 Rendre disponible les informations sur le budget communal	T14- L'évolution du budget communal dans le temps T15- Les sources de recette du budget communal T16- Les lignes de dépenses communales T17- Les sources des financements extérieurs de la Commune
2.2 Faire connaître aux citoyens les projets de développement en cours dans la commune	T18- Bilan annuel des réalisations du Conseil Communal : ce qui a été réalisé et ce qui n'a pu l'être, T19- Le budget d'investissement et les réalisations prévues T20- Les projets initiés par les ABL (Associations à But

¹ Le lot1 du PGDP a élaboré une stratégie de diffusion des Plans de Développement Communaux. Cette stratégie s'inscrit dans la stratégie communale de communication.

	non Lucratif), ONG, Etat, associations confessionnelles
2.3 Rendre disponibles les informations sur la gestion quotidienne de la mairie	T21- Bilan trimestriel ou semestriel des recettes et dépenses communales T22- Bilan mensuel des activités du Conseil Communal
2.4 Faciliter l'accès des usagers aux services de la mairie	T23- Les prestations de la mairie T24- Orientation des usagers de la mairie (panneau, d'indication, tableau d'affichage, etc.) T25- Procédures et conditions d'établissement des actes d'état civil (surtout acte de naissance pour les enfants) et la carte nationale d'identité T26- Règles d'or en matière d'accueil à réserver aux Usagers
2.5 Populariser le contenu du PDC	T27- Les potentialités économiques de la commune (Réaliser et vulgariser le documentaire audio-visuel sur la commune) T28- Les projets du PDC : ambitions et stratégie de Réalisation
2.6 Sensibiliser les populations sur l'importance de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PDC	T29- Les sources de financement des besoins en ressources financières des communes T30- Les sources des ressources internes et la place des citoyens dans sa mobilisation T31- Stratégie de captage des appuis extérieurs T32- Le transfert des ressources par l'Etat
2.7 Renforcer le civisme fiscal des citoyens	T33- Le but et l'utilité des taxes, patentes et impôts pour la commune. T34- Le niveau d'investissement et le taux de Recouvrement des taxes, patentes ou impôts
2.8 Sensibiliser les populations sur l'importance de la mobilisation des contre-parties financières, matérielles et en main d'œuvre des populations dans la réalisation des projets de développement	T35- La participation : une condition indispensable à un développement harmonieux et durable T36- Les avantages d'une participation active aux tâches de développement T37- La nécessité d'une contribution financière et physique de tous au développement communal T38- Les formes de contribution au développement Communal
2.9 Eduquer les citoyens au respect des biens publics	T39- Qu'est-ce qu'un bien public T40- Les avantages et la nécessité du respect des biens publics
2.10 Faciliter l'accès aux contenus des documents administratifs et compte-rendu des délibérations du Conseil Communal	T41- Bilan trimestriel des principales décisions, actes administratifs et délibération du CC T42- Informer les citoyens des décisions administratives prises par la mairie

5.3 - Identification des groupes cibles, des canaux et supports de communication

Thèmes/contenus de communication	Groupes cibles visés ou concernés	Canaux/supports de communication
T1- les domaines de compétence de la commune	Populations CC, Personnel technique mairie	Émissions interactives radio, affiches en français facile et en langue locale(fon et nagot), posters, réunions d'informations au niveau des arrondissement
T2- les modalités d'exercice des compétences décentralisées	Population, ONG Services techniques déconcentrés Associations professionnelles	Émissions interactives radio affiches en français facile et en langue locale (fon et nagot), contact interpersonnel
T3- les domaines où la commune n'est pas compétence	Population ONG Services techniques déconcentrés Associations professionnelles	Émissions interactives radio, affiches en français facile et en langue locale (fon et nagot)
T4- la tutelle et l'appui – conseil	Conseillers communaux Cadres de la mairie	Formation, Prospectus en français facile et en langue locale
T5- les devoirs de l'Etat vis-à-vis des communes	Population Conseillers communaux Cadres de la mairie	Émissions interactives radio, Affiches en français facile et en langue locale Prospectus en français facile et en langue locale (fon et nagot)
T6- les fonctions régaliennes (législation, justice, défense etc.)	Population Exploitants des ressources forestières, animales et halieutiques, CA	Émissions interactives radio Réunions avec les groupes cible
T7- Les nouvelles dispositions légales pour l'exploitation des ressources forestières, animales et halieutiques	Population Exploitants des carrières de sable, d'argile, de latérite, des roches massives et du gravier	Émissions interactives radio Réunions avec les exploitants
T8- Les nouvelles dispositions légales pour l'exploitation des carrières de sable, d'argile, de latérite, des roches massives et du gravier	Population Exploitants des carrières Chefs d'Arrondissements	Émissions interactives radio Réunions avec les exploitants

T9- Conditions de délégation de la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation des projets	Associations d'usagers (eau) Associations professionnelles ou syndicales (agriculture, santé, transport) CC	Émissions interactives radio, Affiches en français facile et en langue locale, prospectus en français facile et en langue locale
T10- Conditions de délégation de la gestion des infrastructures socio-économiques dans les différents secteurs		
T11- le contrôle citoyen dans une collectivité décentralisée : principes et utilité	Population CC Services techniques de la mairie	Émissions interactives radio Réunion d'information dans chaque arrondissement
T12- Les acteurs de la société civile	Population et leurs organisations CC Services techniques de la mairie	Émissions interactives radio
T13- Comment contrôler la gestion communale : démarche à suivre	Population et leurs organisations CC Services techniques de la mairie	Émissions interactives radio Formation
T14- L'évolution du budget communal dans le temps	Population Organisations et corporations locales Partenaires étrangers	Émissions interactives radio Echange avec les associations et corporations locales
T15- Les sources de recette du budget communal	Population Partenaires étrangers Services techniques de la mairie	Réunion d'information du maire et du CC dans les arrondissements et villages,
T16- Les lignes des dépenses communales	Population Partenaires étrangers Population Services techniques de la mairie	Réunion d'information avec les ressortissants
T17- Les sources des financements extérieurs de la commune	Diaspora Population et leurs organisations CC Services techniques de la mairie	

T18- Bilan annuel des réalisations du Conseil Communal : ce qui a été réalisé et ce qui n'a pu l'être,	Population Diaspora CC Services techniques de la mairie	Émissions interactives radio, Réunion d'information, Bulletin d'information de la mairie ou plaquettes de compte rendu annuel des actions Pages web
T19- Le budget d'investissement et les réalisations prévues		
T20- Les projets initiés par les ABL (Associations à But non Lucratif), ONG, Etat, associations confessionnelles	Population et leurs organisations CC Services techniques de la mairie	-Émissions interactives radio
T21- Bilan trimestriel ou semestriel des recettes et dépenses communales	Population et leurs organisations CC Services techniques de la mairie	Affiches en français facile et en langue locale, Bulletin d'information de la mairie ou plaquettes de compte-rendu annuel des actions
T22- Bilan mensuel des activités du Conseil Communal	CA, CV Populations	- Echanges interpersonnels
T23- Les prestations de la mairie	Usagers des services de la mairie	-Réunion d'information et de formation -Théâtres populaires -Chansons en langues locales (fon et nagot)
T24- Orientation des usagers de la mairie	Usagers des services de la mairie	-Panneaux d'indication, -Tableau d'affichage
T25- Procédures et conditions d'établissement des actes d'état civil (surtout acte de naissance pour les enfants) et la carte nationale d'identité	Population et leurs organisations	-Emission radio -Affiches en français facile et en langue locale
T26- Règles d'or en matière d'accueil à réserver aux usagers	Services techniques Personnel de la mairie	Réunions d'information Formations
T27- Les potentialités économiques de la commune (Réaliser	Population Partenaires étrangers CC	-Emission interactive radio -Projection suivie de débats au niveau des villages

et vulgariser le documentaire audio-visuel sur la commune)	Services techniques de la mairie	-Vulgarisation CD-ROM
T28- Les projets du PDC : ambitions et stratégie de réalisation	Population, Partenaires étrangers, Services techniques de la mairie, CC,	-Emission interactive radio -Réunions avec les conseillers communaux et cadres de la mairie -Page web Courriers électroniques
T29- Les sources de financement des besoins en ressources financières des communes	Population Partenaires étrangers CC	-Emission radio,
T30- Les sources des ressources internes et la place des citoyens dans sa mobilisation	Services techniques de la mairie	-Réunions avec les conseillers communaux et cadres de la mairie
T31- Stratégie de captage des appuis extérieurs	Population CC Services techniques de la mairie	-Formation des conseillers communaux et cadres de la mairie
T32- Le transfert des ressources par l'Etat	Population Partenaires étrangers CC Services techniques de la mairie	-Emission interactive radio Réunions d'information
T33- Le but et l'utilité des taxes, patentes et impôts pour la commune	Contribuables	-Emissions interactives radio -Affiches et Panneaux -Réunions avec des groupes cibles
T34- Le niveau d'investissement et taux de recouvrement des taxes, patentes ou impôts	Populations	Émissions interactives radio Réunion d'information
T35- La participation : une condition indispensable à un développement harmonieux et durable	Population et leurs organisations Partenaires étrangers	-Émissions interactives radio -Réunion d'information,

T36- Les avantages d'une participation active aux tâches de développement	CC	-Théâtres populaires Chansons en langues locales
T37- La nécessité d'une contribution financière et physique de tous au développement communal	Services techniques de la mairie	
T38- Les formes de contribution au développement communal		
T39- Qu'est-ce qu'un bien public	Population	-Émissions interactives radio -Réunions d'information, -Théâtres populaires Chansons en langues nationales
T40- Les avantages et la nécessité du respect des biens publics		
T41- Bilan trimestriel des principales décisions, actes administratifs et délibération du CC	Population Partenaires étrangers CC Services techniques de la mairie	Émissions interactives radio, Réunions d'information Photocopie des documents
T42- Informer les citoyens des décisions administratives prises par la mairie		

Thèmes /contenus de communication	Groupes cibles visés ou concernés	Canaux/supports de communication	2006	2007	2008	2009	2010	Total coût
T15- Les sources de recettes du budget communal	Population Partenaires étrangers Services techniques de la mairie	coporations locales						
T16- Les lignes des dépenses communales	Population Partenaires étrangers Population Services techniques de la mairie	Réunion d'information du maire et du CC dans les arrondissements et villages,	100000	100000	100000	100000	100000	500000
T17- Les sources des financements extérieurs de la commune	Diaspora Population et leurs organisations, CC Services techniques de la mairie	Réunion d'information avec les ressortissants	35000	35000	35000	35000	35000	175000
T18- Bilan annuel des réalisations du Conseil Communal : ce qui a été réalisé et ce qui n'a pu l'être,	Population Diaspora CC Services techniques de la mairie	Émissions interactives radio,	30000	30000	30000	30000	30000	150000
T19- le budget d'investissement et les réalisations prévues		Réunion d'information, Les plaquettes de compte rendu de mandat, bulletin, pages web	100000	100000	100000	100000	100000	500000
T20- Les projets initiés par les ABL (Associations à But non Lucratif), ONG, Etat, associations confessionnelles	Population et leurs organisations CC, Services techniques de la mairie	-Émissions interactives radio	30000	30000	30000	30000	30000	150000
T21- Bilan trimestriel ou semestriel des recettes et dépenses communales	Population et leurs organisations CC Services techniques de la mairie	Affiches en français facile et en langue locale, Bulletin, plaquettes de compte rendu	30000	30000	30000	30000	30000	150000
T22- Bilan mensuel des activités du Conseil Communal	CA, CV Populations	- Echange interpersonnel	30000	30000	30000	30000	30000	150000

Thèmes /contenus de communication	Groupes cibles visés ou concernés	Canaux/supports de communication	2006	2007	2008	2009	2010	Total coût
T23- Les prestations de la mairie	Usagers des services de la mairie	-Émissions interactives radio	30000	30000	30000	30000	30000	150000
		-Théâtres populaires, les chansons en langues locales	50000	50000	50000	50000	50000	250000
T24- Orientation des usagers de la mairie	Usagers des services de la mairie	-Panneaux d'indication, -Tableau d'affichage	300000					300000
T25- Procédures et conditions d'établissement des actes d'état civil (surtout acte de naissance pour les enfants) et la carte d'identité nationale	Population et leurs organisations	-Emission radio	30000	30000	30000	30000	30000	150000
		-Affiches en français facile et en langue locale	30000	30000				60000
T26- Règles d'or en matière d'accueil à réserver aux usagers	Services techniques Personnel de la mairie	Réunions d'information Formations	50000		50000		50000	150000
T27- Les potentialités économiques de la commune (Réaliser et vulgariser le documentaire audio-visuel sur la commune)	Population Partenaires étrangers CC Services techniques de la mairie	-Emission radio Interactive -Projection suivie de débats au niveau des Arrondissements	30000		30000			60000
		-Réalisation et Vulgarisation CD-ROM	60000		60000			120000
			105000	50000		50000		1150000
T28- Les projets du PDC : ambitions et stratégie de réalisation	Population, Partenaires étrangers, Services techniques de la mairie, CC,	-Emission interactive radio	PDGP LOT1	PDGP LOT1				
		-Réunions avec les conseillers communaux et cadres de la mairie	PDGP LOT1	PDGP LOT1				
		-Page web, Journaux en ligne, courriers électroniques		PDGP LOT3				

Thèmes /contenus de communication	Groupes cibles visés ou concernés	Canaux/supports de communication	2006	2007	2008	2009	2010	Total coût
T29- Les sources de financement des besoins en ressources financières des communes	Population Partenaires étrangers CC Services techniques de la mairie	-Emission radio, -Réunions avec les conseillers communaux et cadres de la mairie	30000		30000		30000	90000
T30- Les sources des ressources internes et la place des citoyens dans sa mobilisation			50000		50000		50000	150000
T31- Stratégie de captage des appuis extérieurs	Population CC Services techniques de la mairie	-Formation des conseillers communaux et cadres de la mairie	50000		50000			100000
T32- Le transfert des ressources par l'Etat	Population Partenaires étrangers Services techniques de la mairie, CC	-Emission interactive radio Réunions d'information	30000		30000		30000	90000
T33- Le but et l'utilité des taxes, patentes et impôts pour la commune	Contribuables	-Emission interactive radio -Affiches et Panneaux -Réunions avec des groupes cibles	30000	30000	30000	30000	30000	150000
				300000				300000
			100000		100000		100000	300000
T34- Le niveau d'investissement et le taux de recouvrement des taxes, patentes ou impôts	Populations	Émissions interactives radio Réunion d'information	30000	30000	30000	30000	30000	150000
			100000		100000		100000	300000
T35- La participation : une condition indispensable à un développement harmonieux et durable	Population et leurs organisations	-Émissions interactives radio	30000	30000	30000	30000	30000	150000
	Partenaires étrangers							
T36- Les avantages d'une participation active aux tâches de développement	CC Services techniques de la mairie	-Réunion d'information,	100000		100000		100000	300000

Thèmes /contenus de communication	Groupes cibles visés ou concernés	Canaux/supports de communication	2006	2007	2008	2009	2010	Total coût
T37- La nécessité d'une contribution financière et physique de tous au développement communal		-Théâtres populaires, les chansons en langues locales	100000	100000	100000	100000	100000	500000
T38- Les formes de contribution au développement communal								
T39- Qu'est-ce qu'un bien public	Population	-Émissions interactives radio -Réunion d'information,	50000	50000	50000	50000	50000	250000
T40- Les avantages et la nécessité du respect des biens publics		-Théâtres populaires, les chansons en langues nationales	30000	30000	30000	30000	30000	150000
			100000	100000	100000	100000	100000	500000
T41- Bilan trimestriel des principales décisions, actes administratifs et délibération du CC Mettre des copies des documents administratifs à la disposition des citoyens	Population Partenaires étrangers CC Services techniques de la mairie	Émissions interactives radio, Réunions d'information Photocopie des documents	30000	30000	30000	30000	30000	150000
			50000	50000	50000	50000	50000	250000
		Total global	3855000	2035000	2215000	1365000	1505000	10.975.000

6- Les actions d'accompagnement

6.1 - Acquisition de matériels nécessaires

Pour un bon fonctionnement du service de la communication, les autorités communales ont souligné le faible niveau d'équipement de la mairie en matériel de communication. A cet effet, elles ont manifesté le besoin d'acquérir un certain nombre de matériel. Il s'agit de :

- Un poste téléviseur couleur,
- Un lecteur CD,
- Un microphone,
- Six haut-parleurs (mégaphones)
- Un mini-groupe électrogène
- Un micro-ordinateur multimédia
- Un scanner
- Un rétroprojecteur
- un appareil photo numérique
- Un abonnement Internet.
- Consommables informatiques (CD-ROM, encre pour imprimante...)
- Une moto adéquate pour faciliter les déplacements inter arrondissement

6.2 - Développement des capacités humaines (formations des ressources humaines)

Pour améliorer les capacités de ses ressources humaines, la commune a vivement souhaité la formation d'un certain nombre d'agents communaux et surtout des agents du service de l'information et de la communication en plus des conseillers communaux sur les techniques de communication. La maîtrise de quelques notions techniques de communication s'avère alors indispensable pour une mise en œuvre efficace de cette stratégie de communication.

7- Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette stratégie de communication relève de la compétence de l'organe exécutif du conseil communal sous la bienveillante autorité du Maire. Le service de l'information et de la communication devra s'approprier le contenu de ce document qui désormais orientera toutes ses actions. Le chef du service de la communication se chargera d'opérationnaliser les actions contenues dans ce document de stratégie. L'organisation pratique des émissions radio, des réunions d'information, la conception des affiches, des panneaux, des posters, des prospectus et des bulletins sont de la responsabilité des agents chargés de la communication communale.

Pour une mise en œuvre efficace, le service de communication doit faire appel à toutes les compétences internes et externes à la mairie. Les services déconcentrés, les structures non gouvernementales et les personnes-ressources compétentes peuvent être mis à contribution.

Les problèmes de communication étant très voisins d'une commune à une autre, les approches de solution sont aussi très proches les une des autres. Les communes d'une même zone géographique peuvent s'associer pour la mise en œuvre des actions qu'elles ont en commun dans leurs stratégies de communication. Quand une même radio locale couvre bien deux ou plusieurs communes qui ont à sensibiliser les populations sur un même thème de communication, il serait plus rationnel que ces communes s'associent à ce sujet. Elles en

tireront des avantages économiques, organisationnelles et même politiques.

La mobilisation des ressources nécessaires pour l'exécution de cette stratégie de communication doit préoccuper les autorités communales au premier plan au vu de l'importance de la communication dans le processus de développement. Ces ressources doivent provenir du budget communal pour traduire l'impérieuse nécessité des comptes-rendus aux contribuables. L'appui financier des partenaires au développement est aussi fortement attendu. La mise en place d'un mécanisme d'exploitation du volontariat local permettra la réalisation de beaucoup d'actions de développement.

Les canaux et supports de communication évoqués dans cette stratégie ne sont pas exhaustifs. Le service de communication doit approfondir les réflexions pour trouver des canaux ou supports de mieux en mieux adaptés aux réalités de la commune.

8 - Le budget global

N°	Libellés	2006	2007	2008	2009	2010	Total
1	Actions de communication	3855000	2035000	2215000	1365000	1505000	10.975.000
2	Matériels de communication	3.350.000	2035000				5585000
	Un poste téléviseur couleur	250.000					
	Un lecteur CD et DVD	100.000					
	Six haut-parleurs (mégaphones)	300.000					
	Un micro-ordinateur multimédia	800.000					
	Une imprimante couleur	100000					
	Un scanner	80.000					
	Un bimeur	500.000					
	Un appareil photo numérique	120.000					
	Un mini-groupe électrogène	100.000					
	Un abonnement Internet	200.000					
	Consommables informatiques (CD-ROM, clé USB, encre pour imprimante...)	200.000					
	Une moto adéquate pour faciliter les déplacements inter arrondissement	600.000					
3	Renforcement des capacités humaines (formation)	200.000	200.000				400.000
	Total global	7405000	4270000	2215000	1365000	1505000	16 760 000

9 - Conclusion

Il ressort de tout ce qui précède que la communication a une place de choix dans le processus du développement locale.

Elle est un outil capital pour la mobilisation de la contribution des citoyens et partenaires aux initiatives de développement. Elle :

- permet une parfaite connaissance des objectifs de développement
- favorise la bonne compréhension du rôle de chacun
- met tous les acteurs au même niveau d'information
- permet une bonne exécution des tâches
- évite les frustrations
- évite les conflits dus aux déficits de communication
- permet la prise en compte des propositions des citoyens

Pour être efficace, la communication communale doit suivre une ligne directrice, une stratégie cohérente avec des actions bien définies et planifiées dans le temps. La réussite de cette stratégie dépend des compétences humaines chargées de sa mise en œuvre. Elle dépend surtout de leur capacité à réaliser des combinaisons d'approches, de canaux et de supports de communication entretenus de façon permanente. Bien entendu que les moyens financiers et matériels nécessaires doivent être inscrits au budget.

La communication communale doit se fonder sur un souci permanent qu'est le compte-rendu. Vu le faible niveau de vulgarisation et de maîtrise des lois sur la décentralisation, les autorités communales ont encore le devoir de beaucoup informer, éduquer et communiquer avec leurs populations sur les règles/ principes de la démocratie locale.